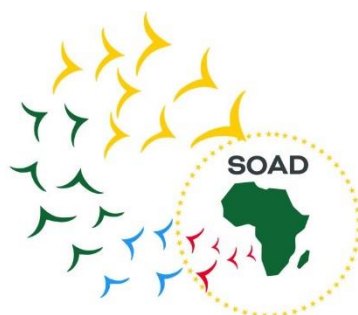




L'ÉTAT DE LA DIASPORA AFRICAINE ET SES CONNEXIONS INSTITUTIONNELLES



STATE OF THE
**AFRICAN
DIASPORA®**



MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



L'État de la Diaspora Africaine (SOAD) est une entité *sui generis*, c'est-à-dire qu'il se définit par lui-même, comme l'Union Africaine, l'Union européenne, le Vatican, etc. Et comme il est aussi un État souverain, il n'a donc pas besoin d'être reconnu par d'autres pour exister. Il existe par sa propre Constitution, ses institutions et ses actions.

Cependant, l'État de la Diaspora Africaine n'est pas isolé, bien sûr. Ses dirigeants sont basés dans plus de 100 pays dans le monde, et SOAD a avec les Nations Unies, l'Union africaine, le CAFRAD, de nombreux pays et royaumes différents types de liens, des accords de coopération, des mandats ou des programmes d'action, comme cela sera expliqué dans ce document.

Octobre 2022

www.thestateofafricandiaspora.com

London mailing address:
Gemma House • 39 Lilestone Street • City of Westminster •
London NW8 8SS • United Kingdom
secretariat@thestateofafricandiaspora.com

1) Introduction

L'Afrique est composée de 5 régions : L'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. En 2003, à l'issue du Sommet de l'Union Africaine (UA), les chefs d'État ont déclaré (14 (XVIII) add. :

"L'Union africaine (...) décide de reconnaître la diaspora africaine comme une entité efficace contribuant au développement économique et social du continent."

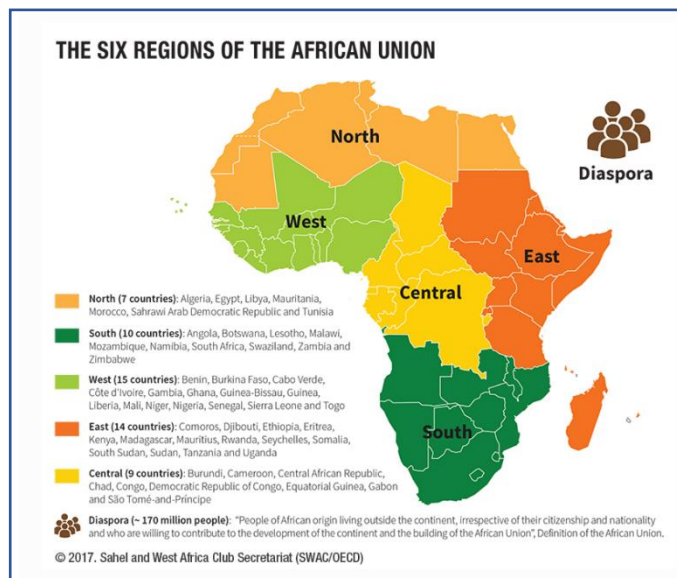
"Vous avez souhaité attirer notre attention sur votre projet qui vise à donner corps à la 6ème région de l'Union africaine (...). L'entretien que j'ai eu avec vous et les informations que nous avons recueillies sur vos activités m'ont donné l'assurance du rôle majeur que peut jouer le CRAN pour contribuer à la mise en œuvre des programmes de développement de notre Continent."

Ils ont décidé que la diaspora serait la "Sixième Région" de l'Afrique, qui existe maintenant dans la constitution de l'Union africaine, et qui est une région sans frontières.

Ensuite, avec une équipe internationale, le Dr Louis-Georges Tin a formé un gouvernement. Le 1er juillet 2018, lors du Sommet de l'Union Africaine, où il était invité par le Président de la Mauritanie, le Dr Louis-Georges Tin a lancé cette initiative : l'Etat de la Diaspora Africaine était né, un Etat sans frontières.

Mais pendant de nombreuses années, cette "Sixième Région" de l'UA n'existait que sur le papier. Il fallait donc donner de la substance à cette institution, et passer d'une diaspora de facto à une diaspora de jure.

En 2014, Mohamed Ould Abdel Aziz, président en exercice de l'Union Africaine a donné mandat au Dr Louis-Georges Tin, président du CRAN (le Conseil Représentatif des Associations Noires), de mettre en place la diaspora africaine, pour "donner corps" à la Sixième Région :



L'Etat de la Diaspora Africaine ne fait pas partie de l'Union Africaine, n'a pas demandé à être reconnu par l'Union Africaine, et est indépendant de celle-ci, car il est une entité souveraine. Cependant, le Dr Tin a reçu un mandat du

président de l'Union africaine, et l'État de la Diaspora Africaine interagit avec l'Union africaine, ce qui renforce ses actions.

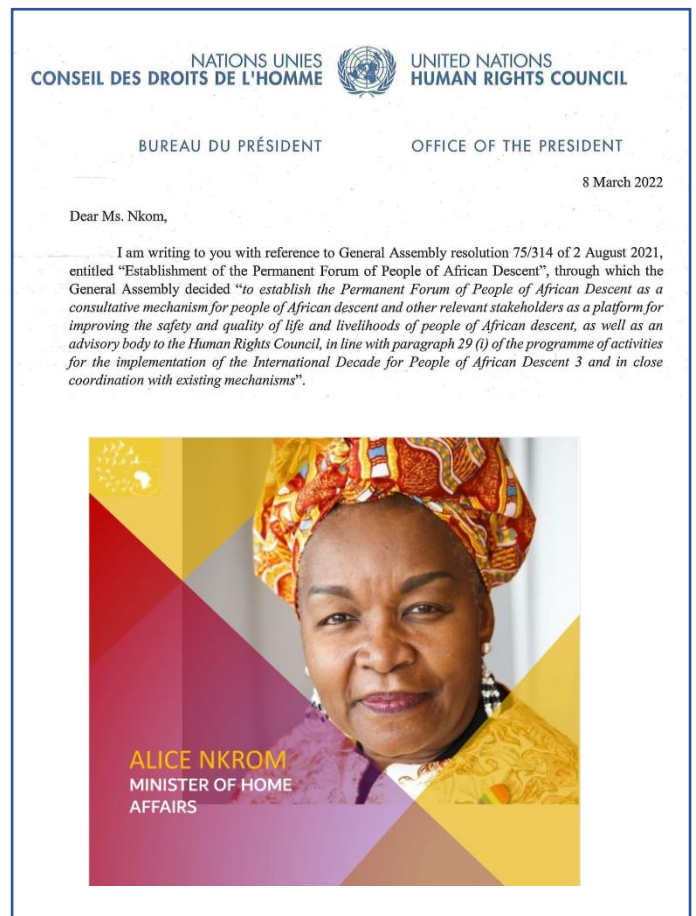
2) Connexions avec les Nations Unies

L'État de la Diaspora Africaine n'est pas membre des Nations unies et n'a pas demandé à être membre de cette organisation, mais il travaille avec l'ONU sur différents programmes.

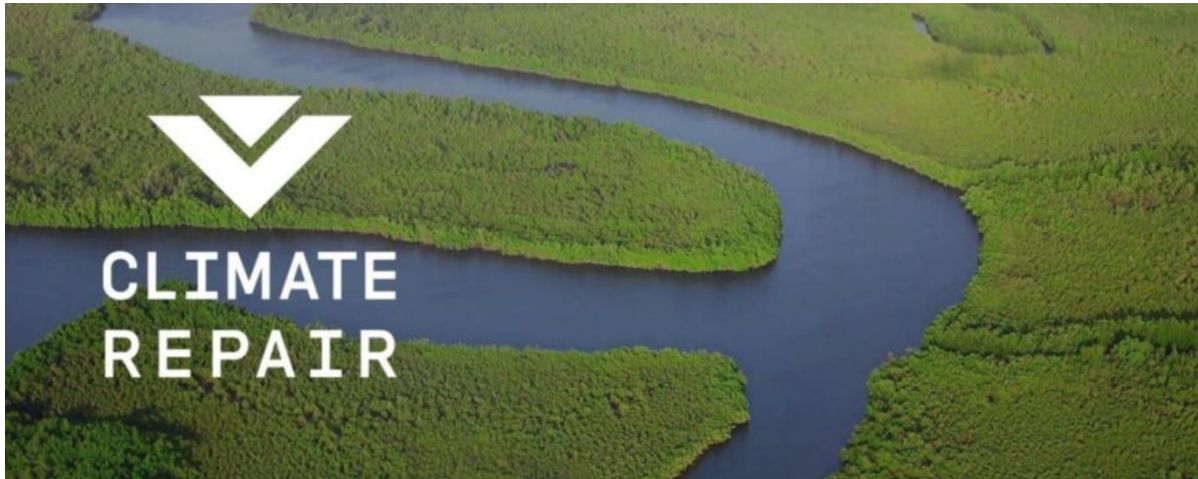


a) Le Forum Permanent des Nations Unies pour les Personnes d'Ascendance Africaine

En 2021, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a créé le Forum Permanent des Personnes d'Ascendance Africaine. Le Premier ministre de l'État de la Diaspora Africaine a écrit aux autorités de l'ONU pour recommander sa ministre de l'Intérieur, Mme Alice Nkom. En 2022, Mme Nkom a été nommée comme étant l'une des 10 membres du Forum. L'État de la Diaspora Africaine a donc un lien direct avec le Forum et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, et contribue à leurs programmes d'action.



b) L'Organisation mondiale des jeunes pour l'environnement



En février 2022, le Global Constituency of Youth for Environment, qui travaille sous l'égide des Nations Unies, a honoré Salem Ayenan, doyen de la faculté de diplomatie de l'Université de l'État de la diaspora africaine et directeur de cabinet du ministre de l'Éducation.

Cette institution onusienne avait lancé un appel à candidatures pour l'organisation d'Assemblées locales de jeunes pour l'environnement. Rappelons que ces assemblées se tiennent chaque année avant l'Assemblée Générale de l'ONU pour l'Environnement et ont pour mission de contribuer aux travaux de l'ONU dans ce domaine en faisant des propositions qui sont présentées à l'Assemblée Générale de l'ONU pour l'Environnement.

Salem Ayenan avait déposé sa candidature au nom de l'État de la Diaspora Africaine. Le 10 février 2022, il a reçu le message suivant :



"Cher Monsieur Salem Ayenan de l'Université de l'État de la Diaspora Africaine, nous vous félicitons pour votre sélection pour mettre en œuvre l'Assemblée régionale des jeunes pour l'environnement au nom de la région Afrique. Parmi plus de 200 candidatures provenant de tous les pays d'Afrique, votre candidature nous a particulièrement intéressés en raison de votre vision, de vos idéaux et de vos expériences."

c) L'Alliance des Nations Unies pour les Objectifs de Développement Durable (UNASDG)



Le 5 avril 2023, l'Alliance des Nations Unies pour les Objectifs de Développement Durable (UNASDG) et l'État de la Diaspora Africaine (SOAD) ont signé une convention et un accord de coopération. Selon ces documents,

"L'UNASDG confirme par la présente sa volonté et son intention de s'engager dans une coopération à long terme avec l'État de la Diaspora Africaine, ci-après dénommé "diaspora". De même, l'État de la diaspora africaine confirme par la présente sa volonté et son intention d'entamer une coopération à long terme avec l'organisation intergouvernementale UNASDG, et les deux organisations se reconnaissent mutuellement en tant qu'organe souverain à part entière en signant le présent accord. "

Comme indiqué dans la convention, "les objectifs de la coopération sont la mise en œuvre et l'achèvement harmonieux de projets et de processus aux niveaux technique, environnemental, économique, humanitaire et financier dans le cadre des 17 Objectifs de développement durable (ODD) ".

Les ODD ont été définis par les Nations unies en 2015 et comprennent 17 objectifs tels que " pas de pauvreté ", " pas de faim ", " eau propre ", " énergie propre ", " égalité des sexes ", " éducation de qualité ", etc. L'État de la diaspora africaine est très impliqué dans les ODD, notamment à travers son programme d'agro-industrie et de création de 25 villes intelligentes en Afrique et dans la diaspora, et travaille avec l'UNASDG pour lever des financements pour ces initiatives.

COLLABORATION AGREEMENT

THIS AGREEMENT (hereinafter referred to as the “**Agreement**”) is made between:

STATE OF THE AFRICAN DIASPORA, located at International House, 6th Floor, 6 Canterbury Crescent, London SW9 7QD, represented by the Prime Minister Dr. Louis-Georges Tin and the Vice Prime Minister, Ms Keturah Amoako,

AND

UNASDG Intergovernmental Organization, incorporated at the UN SDG Helsinki Conference in Espoo/Finland as lead Agency of UNGSII, located 71-75 Shelton Street, London WC2H 9JQ, United Kingdom, represented by the President & Founder Mr. Pat Meyer, acting pursuant to the Charter from 6th of June 2019 and ratified by the Republic of Guinea-Bissau, the Republic of Liberia and the Republic of Sao Tomé y Principe,

Preamble

UNASDG IGO was established during the UN Helsinki Conference on June 6, 2019, in coordination with UNGSII, which in turn was initiated by UN Director General Michael Moller together with Prof. Dr. Eckart Würzner and conceived by UNGSII Foundation as its Lead Agency during the UNGSII SDG Lab in Davos 2018 and the Inaugural Workshop in Heidelberg on April 19-20, 2018, see videos: <https://www.ungsii.org/sdg-cities>.

3) Connexions avec l'Union Africaine

a) Mandat du Président de l'Union Africaine



En 2014, le Dr Louis-Georges Tin, qui était alors président du CRAN (le Conseil Représentatif des Associations Noires) a reçu un mandat de Son Excellence Mohamed Ould Abdel Aziz, le président de l'Union Africaine, pour créer une entité pour la 6e Région de la diaspora africaine.



Republique Islamique de Mauritanie



Honneur - Fraternité - Justice

Le Président

-----0025

Nouakchott, le 04 DEC 2014

**Monsieur Louis-Georges Tin
Président du CRAN**

Monsieur,

Vous avez souhaité attirer notre attention sur votre projet qui a pour but de donner corps à la 6^{ème} région de l'Union Africaine à travers le congrès international de la diaspora panafricaine, que vous souhaitez organiser dans les mois qui viennent.

L'entretien que j'ai eu avec vous et les informations que nous avons recueillies sur vos activités, m'ont donné l'assurance du rôle majeur que le CRAN peut jouer pour contribuer à la mise en œuvre des programmes de développement de notre Continent.

C'est pourquoi, je tiens à vous assurer de notre soutien à cette importante initiative.

J'attirerai l'attention des Chefs d'Etat et de Gouvernement et la Présidente de la Commission de l'Union Africaine sur l'importance de prendre les initiatives nécessaires, pour que vos interlocuteurs vous accordent l'attention et les moyens requis pour la réussite de votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

b) Lettre d'acceptation du Chef Charumbira, Président du Parlement de l'Union Africaine, et Co-Président de la Chambre Royale de l'Etat de la Diaspora Africaine



Le 12 juillet 2021, le Chef Fortune Charumbira, Président du Parlement de l'Union Africaine, a accepté de devenir Co-Président de la Chambre Royale de l'Etat de la Diaspora Africaine, signifiant ainsi son fort soutien à l'Etat.



PARLIAMENT OF ZIMBABWE
P.O. BOX CY 298
Causeway
Zimbabwe
Telephone: 700181/729722/252936-50

Harare,
July, 12, 2021

To : Dr Louis-Georges Tin
Prime Minister of the State of the African Diaspora

Excellency,

Please accept this letter as confirmation that I am very pleased to accept the position as Co-Chair of the **Royal Chamber of the State of the African Diaspora**. I thank you for this opportunity.


4) Connexions avec le CAFRAD



Depuis le 02 juin 2022, l'Etat de la Diaspora Africaine (SOAD) fait officiellement partie de l'Organisation Intergouvernementale CAFRAD ("Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement", une Organisation Inter-gouvernementale comprenant 38 Etats).

A ce titre, SOAD siège, au même titre que les autres Etats membres, dans tous les organes statutaires de l'institution, et participe également aux débats sur la gouvernance et le développement du CAFRAD.

Représentant la diaspora africaine, SOAD intègre automatiquement le Comité Exécutif du CAFRAD en tant que représentant unique de la 6ème Région d'Afrique, en vertu du principe de représentation géographique en vigueur au sein de cet organe.

Organisation Intergouvernementale Panafricaine <i>Au service de l'innovation, de la modernisation et de la construction d'administrations pour une Gouvernance Publique Responsable</i>	منظمة إفريقية بيحكومية  <i>Depuis/Since 1964 ...</i>	Pan African Intergovernmental Organisation <i>Serving innovation, modernisation and establishment of administrations for Responsible Public Governance</i>
---	--	--

Réf: 2022/GA. / 43 **Date:** 07 juin 2022

Objet : L'adhésion de l'Etat de la Diaspora Africaine au CAFRAD

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Je voudrais, au nom du CAFRAD ainsi qu'à mon nom propre, vous souhaiter la bienvenue comme membre à part entière de l'Organisation Intergouvernementale Panafricaine CAFRAD. A ce titre, vous siégez désormais, au même titre que les autres Etats Membres, à toutes les instances statutaires de l'Institution, en même temps que vous avez le même droit de vote. Vous pouvez par la même occasion, participer aux débats sur la gouvernance du CAFRAD, autant que faire des propositions sur son développement par le financement de projets, ou par des moyens que votre gouvernement jugera adapté à cet effet.

5) Connexions avec le WFDP



Le 6 décembre 2022, l'État de la Diaspora Africaine a signé un accord de coopération avec le Fonds mondial pour le développement et la planification (FMDP). Le FMDP est une organisation intergouvernementale qui a pour mission de "suivre les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et de se concentrer sur le partenariat mondial ainsi que sur la gouvernance financière et l'accès aux technologies dans la région africaine et de soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans les pays en développement par le biais de ressources publiques et privées, nationales et internationales".

Les 17 ODD ont été définis par les Nations Unies en 2015 pour "fournir un plan d'action pour un avenir plus pacifique, prospère et durable pour tous". Ils comprennent des éléments tels que "pas de pauvreté", "pas de faim", "bonne santé et bien-être", "éducation de qualité", "égalité des sexes", etc. Les ODD sont totalement inclus dans la vision de l'Etat de la Diaspora Africaine. Ils font partie de la campagne pour la justice climatique, que SOAD a lancée en février 2022, dans le cadre de la COP 27 en Egypte. Mais les ODD seront également essentiels pour les smart cities sur lesquelles SOAD travaille.



INSTRUMENT OF ACCEPTANCE

WHEREAS the Convention on Partnership for the Sustainable Development Goals between World Fund for Development and Planning (WFDP), Member States and International Organizations was adopted at: UN Avenue, Runda, Plot 128 , Nairobi , Kenya on Monday , November 21 , 2022 .

AND WHEREAS the said Convention has been accepted by **DR. LOUIS-GEORGES TIN**, on behalf of **STATE OF THE AFRICAN DIASPORA** on Monday, December 5, 2022.

NOW THEREFORE I, DR. LOUIS-GEORGES TIN, PRIME MINISTER, declare that **STATE OF THE AFRICAN DIASPORA** has the legal capacity to enter into treaties or international agreements and has considered the above-mentioned convention and accepts the same and undertakes faithfully to perform and carry out the stipulations therein contained.

6) Les liens avec les Etats-nations

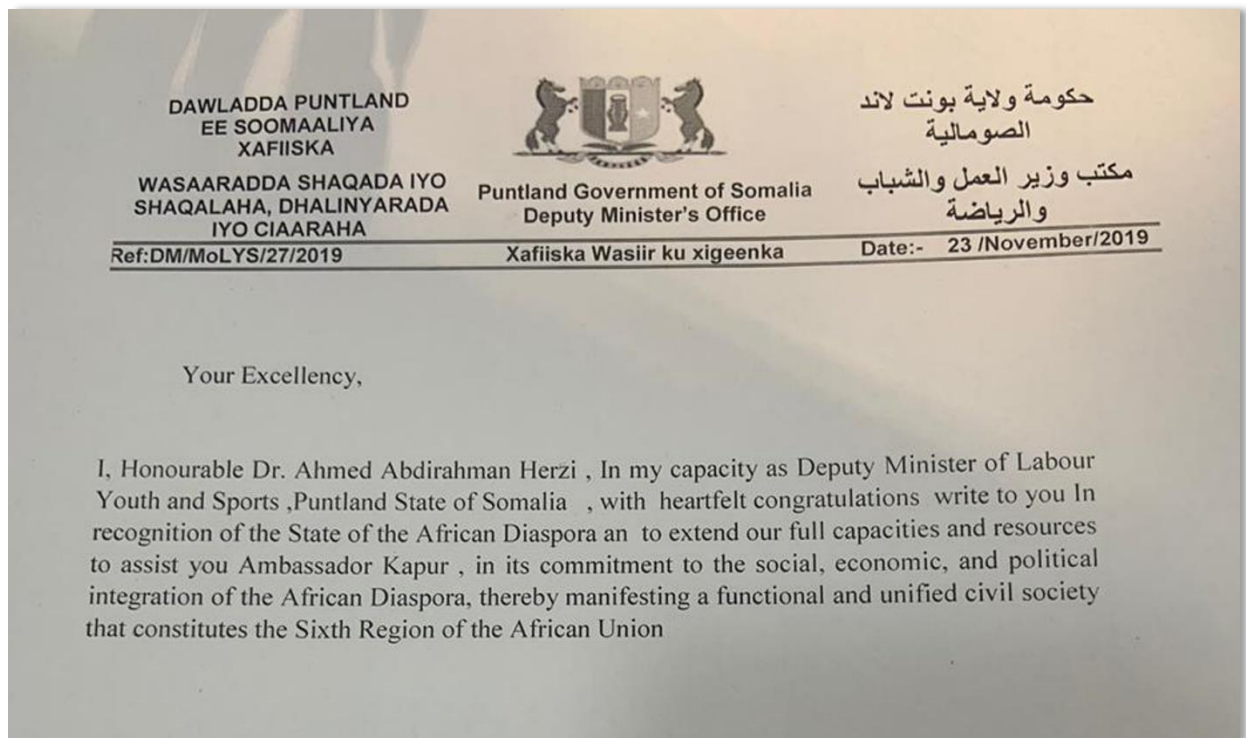
L'Etat de la Diaspora Africaine a également des liens institutionnels avec plusieurs Etats-nations.



a) Accord de coopération avec le Liberia



b) Reconnaissance de la
Somalie



c) Lettre de soutien de la
Mauritanie



d) Reconnaissance des États
marrons de la Jamaïque



Maroon Council · Bethsalem P.A. · Accompong · St. Elizabeth · Jamaica, W.I. ·

State of the African Diaspora
Office of the Prime Minister
His Excellency M. Louis-Georges Tin

Ref.: SAD/30062019-001

July 1, 2019

Re: Multilateral Cooperation

Your Excellency,

In my capacity as Maroon Secretariat for the Island of Jamaica, it is with distinct honour and gratitude that I officially write you in recognition of the State of the African Diaspora and its constituted Government for which you are the Prime Minister.



**Sovereign State of Accompong
Ministry Of Finance**

Bethsalem P.A.
ACCOMPONG, St. Elizabeth
Jamaica, W.I.

Office Of The Minister

H.R.H. Chief Timothy E. McPherson Jr.
Phone: + 1 876 323 3155

E-mail:

timothy.mcpherson@accompong-gov.org

Web: www.accompong-gov.org

e) Accord de coopération avec Nanny Town



COOPERATION AGREEMENT

BETWEEN

The Government of Nanny Town, Jamaica, Represented by Colonel Wallace Sterling

AND

The State of the African Diaspora, Represented by His Excellence Hugh Johnson, Vice Prime

Minister of the State of the African Diaspora

PREAMBLE

Considering that the African Diaspora is an entity which was recognized by the African Union, in Addis Ababa (Ethiopia), on February 3, 2003, and by the 2nd ordinary session of the Conference of Heads of State of the African Union in Maputo (Mozambique), July 11, 2003,

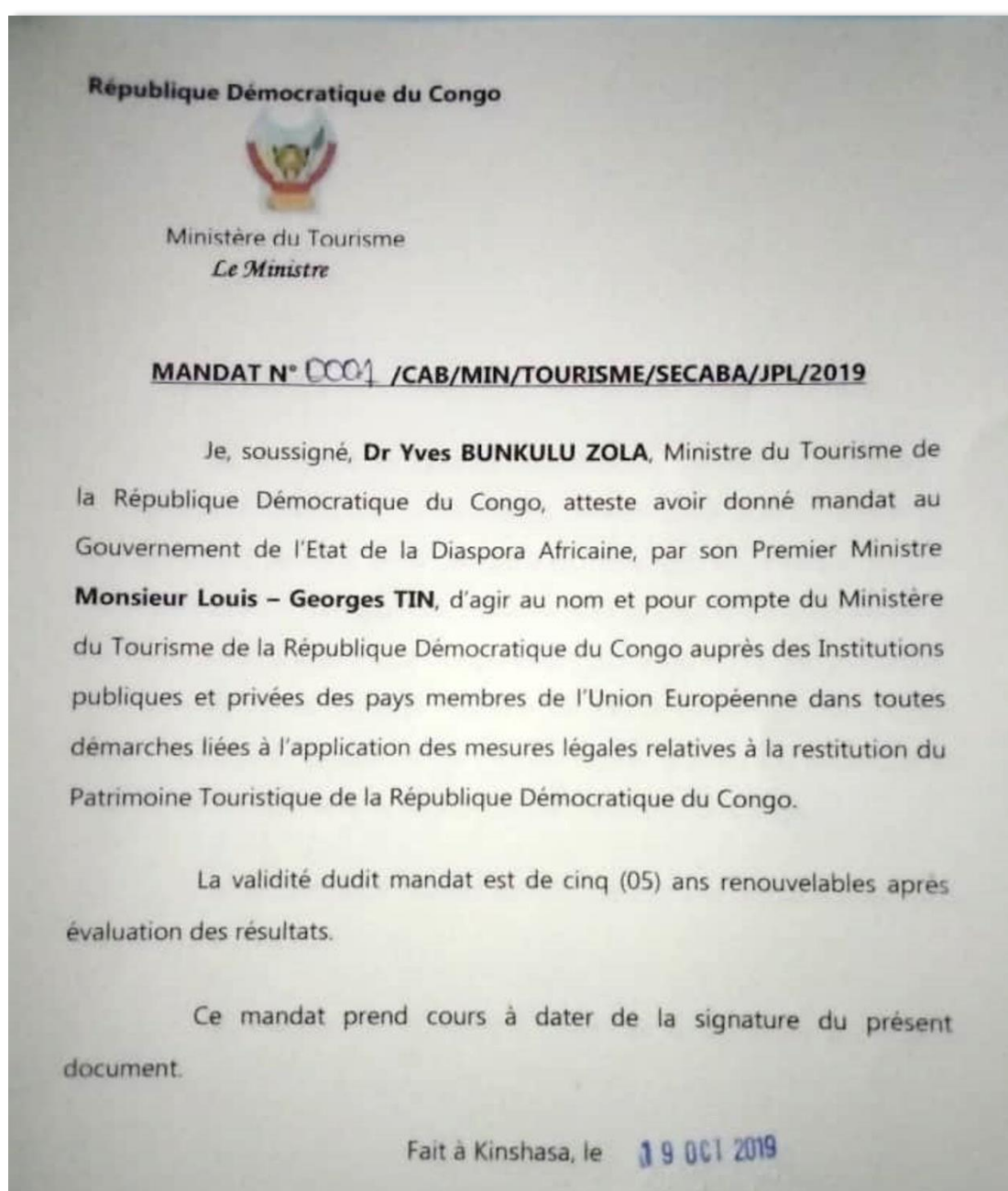
Whereas the State of the African Diaspora aims to strengthen Africa through the Diaspora, and the Diaspora through Africa,

Whereas Nanny Town, Portland Maroon Territories, Island of Jamaica.

Conscious of the need to develop cooperation between the Maroon Council of Nanny Town and the State of the African Diaspora in a Pan-African framework,

f) Mandat de la République Démocratique du Congo

En octobre 2019, le ministre du Tourisme de la RDC a donné un mandat officiel à l'État de la Diaspora Africaine pour opérer en son nom sur la question de la restitution.



7) Connexions avec des États diasporiques

a) Accord de coopération avec l'État souverain de Shrikailasa

Le 13 octobre 2022, l'État de la Diaspora Africaine a signé un accord de coopération avec l'État souverain de Shrikailasa, qui est une nation hindoue, comme le Vatican pour les catholiques, le Tibet pour les bouddhistes et Israël pour les juifs. L'objectif de l'État de Shrikailasa est de faire revivre, de préserver et de protéger l'ancienne civilisation hindoue éclairée.



L'État de la Diaspora Africaine, qui a été créé en 2018, est le premier État sans frontières. Shrikailasa, qui a été créé en 2019, est le deuxième. D'autres sont à venir.

b) Accord de coopération avec l'Etat de la Diaspora Tibétaine

En avril 2021, l'État de la Diaspora Africaine a signé un accord de coopération avec l'État de la diaspora tibétaine, qui est en cours de construction et crée actuellement sa propre structure, en s'inspirant de l'État de la Diaspora Africaine.

Cooperation Agreement

**Between the State of the African Diaspora,
represented by Dr Louis-Georges Tin, Prime Minister,**

and

**the State of the Tibetan Diaspora,
represented by His Excellency Hideto Tomabechi, Prime Minister**

Article 1 : Diplomacy

The State of the African Diaspora and the State of the Tibetan Diaspora recognize officially each other, and are willing to cooperate in an international framework.

c) Accord de coopération avec l'État de la Diaspora Indienne

En avril 2021, l'État de la diaspora africaine a signé un accord de coopération avec l'État de la diaspora indienne, qui est en cours de construction et crée actuellement sa propre structure, en s'inspirant de l'État de la diaspora africaine.



8) Connexions avec les royaumes



Le 1er juillet, l'État de la Diaspora Africaine a créé une Chambre Royale, dirigée par Tassi Aïdji, Ministre du Patrimoine historique de la SOAD, et Chief Charumbira, président du Parlement de l'Union africaine. La Chambre comprend de nombreuses organisations nationales ou internationales et des rois, reines et chefs traditionnels d'Afrique.



- Le CPACT (Conseil panafricain des autorités traditionnelles et coutumières),
- Le Haut Conseil des Rois d'Afrique,
- Le Forum des Rois et Leaders traditionnels d'Afrique,
- Le SWAF (South West and African Forum Federation),
- Le Conseil national des chefs du Zimbabwe
- L'Association nationale des chefs et des anciens du Liberia,
- La Chambre des chefs de Zambie,
- Le Haut Conseil des Rois du Bénin,
- L'Union des chefs traditionnels du Togo,
- l'Organisation du royaume d'Afrique du Sud, etc.



e: secretariat@thestateofafricandiaspora.com

w: www.thestateofafricandiaspora.com